

CONSTITUENCY OFFICE
1030 Denman Street, No 106
Vancouver BC
Canada
V6G 2M6
T: 604-666-0135
F: 604-666-0114



OTTAWA OFFICE
Rm. 800 Justice Building
House of Commons
Ottawa ON
Canada
K1A 0A6
T: 613-992-3213
F: 613-995-0056

OFFICE OF THE HON. HEDY FRY, PC, MP
VANCOUVER CENTRE

August 9th, 2019

Cher Président Regan,

Je vous écris en votre capacité de Président du Bureau de la régie interne de la Chambre des communes.

Par la présente j'aimerais vous informer d'un problème concernant le député de Burnaby-Sud et chef du Nouveau Parti démocratique du Canada. J'ai récemment appris que M. Singh utilisait son bureau de circonscription et d'autres ressources de la Chambre des communes pour soutenir sa campagne de réélection personnelle. Voici un extrait d'un courriel envoyé par le NPD le mercredi 7 août 2019 :

« Voici l'occasion pour vous de voir où la magie opère : que vous souhaitiez en apprendre davantage sur Jagmeet et notre équipe du NPD, que vous souhaitiez vous impliquer pour la première fois ou que vous soyez un néo-démocrate de longue date et impliqué depuis des années - nous espérons que vous vous joindrez à nous. Tous ensemble, préparons-nous avec enthousiasme à passer le mot et à mener la meilleure campagne possible ici dans Burnaby-Sud! » [TRADUCTION]

Le but de cet événement, qui s'est tenu au bureau de circonscription de M. Singh, financé par les contribuables, concerne clairement et de façon flagrante la réélection du député ce qui constitue donc une violation directe du règlement sur les député(e)s adopté par le Bureau de régie interne en vertu de l'autorité de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Comme vous le savez, l'article 4 du règlement prévoit ce qui suit :

4. (1) Les fonds, biens, services et locaux fournis aux députés par la Chambre des communes sous le régime de la Loi sur le Parlement du Canada, du présent règlement administratif et de tout autre règlement administratif pris en vertu de cette loi ne peuvent être utilisés que pour l'exercice des fonctions parlementaires des députés.

(2) Les fonds, biens, services et locaux fournis aux députés par la Chambre des communes ne peuvent être utilisés par ces derniers pour des activités partisanes que si celles-ci sont menées dans le cadre de leurs fonctions parlementaires.

(3) Il est entendu que les activités ci-après menées par un député ne sont pas des fonctions parlementaires:

[...]

b) les activités relatives à l'administration, à l'organisation et aux communications internes d'un parti politique, y compris les activités liées aux campagnes ou aux congrès à la direction d'un parti, les sollicitations de contributions et les demandes d'adhésion à un parti politique;

c) les activités relatives à la réélection du député;

(d) les activités visant à appuyer ou à critiquer, dans le cadre d'une élection fédérale, provinciale ou municipale ou d'un autre type d'élection locale, un parti politique ou la candidature d'une personne;

« L'équipe du NPD », qui n'est pas employée par la Chambre des communes ou par le bureau de sa circonscription, est clairement désignée comme l'organisateur de l'événement dans le bureau de circonscription de M. Singh, contrairement à l'article 5 du règlement, qui prévoit ce qui suit :

5. Les députés peuvent autoriser uniquement leurs employés ou, sous réserve des conditions fixées par le Bureau, les signataires de contrats de services professionnels conclus par eux à utiliser les fonds, biens, services et locaux fournis par la Chambre des communes .

Le NPD a envoyé un deuxième courriel plus tard dans la même journée, notant que « le courriel que nous vous avons envoyé plus tôt aujourd'hui concernant un événement à Burnaby a été envoyé par erreur » et informant qu'une « invitation corrigée serait envoyée ». [TRADUCTION] Un courriel ultérieur a suivi, dont les références directes faites à la prochaine élection fédérale avaient été retirées, toutefois il indiquait toujours le bureau de circonscription financé par les contribuables comme lieu de l'événement.

Il est évident pour moi, tout comme pour vous-même, que le NPD fédéral abuse de manière flagrante des ressources de la Chambre des communes à des fins électorales, ce qui constitue une infraction directe aux règles. Bien que tous les partis politiques organisent des événements dans le but d'identifier des bénévoles et des partisans potentiels, cette activité doit être financée strictement par les ressources du parti et non par des fonds parlementaires, quelle que soit la situation financière de ce parti à ce moment.

Le NPD l'a admis lorsque le courriel a été modifié pour dissimuler ce fait, tout en poursuivant l'événement comme prévu.

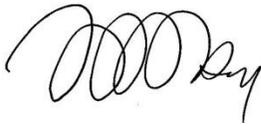
Cela est d'autant plus préoccupant que le Bureau avait déjà averti le NPD concernant cette pratique alors qu'en 2015, au moins 43 députés du NPD avaient organisé des événements liés à la campagne électorale dans leurs bureaux de circonscription. En outre, les députés néo-démocrates et le Nouveau Parti démocratique n'ont toujours pas remboursé les 2,7 millions de dollars qu'ils doivent à la Chambre des communes dû au scandale du bureau satellite, qui, comme vous le savez très bien, a été un autre exemple d'utilisation par le NPD de fonds et de ressources parlementaires à des fins partisans.

Je demanderais au Bureau de mener une enquête approfondie pour déterminer si, en fait, les ressources de la Chambre des communes avaient été utilisées de manière inappropriée pour soutenir des fonctions non parlementaires qui auraient dû être financées par leurs associations de circonscription électorales ou par l'appareil du parti national.

Qui plus est, je soutiens que le Bureau doit agir promptement pour s'assurer que les députés néo-démocrates n'entendent pas continuer à utiliser les ressources financées par les contribuables pour soutenir ces activités de campagne.

Merci de votre attention sur cette question et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous aviez besoin d'un complément d'informations.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hedy Fry', with a stylized, cursive script.

L'honorable Dre. Hedy Fry, C.P., députée